



## **BOXE CANADA**

# **POLITIQUE SUR L'ÉQUITÉ ENTRE LES SEXES**

### **1. ÉNONCÉ DE POLITIQUE**

Boxe Canada s'engage à réaliser l'équité entre les sexes et reconnaît l'importance d'évaluer toutes les activités en fonction des valeurs d'équité et d'accès. Nous définissons l'équité entre les sexes comme un processus de distribution des ressources, des possibilités et des droits équitable pour les femmes et les hommes, exempt de toute discrimination fondée sur le sexe.

Faire preuve d'équité n'implique pas nécessairement que toutes les personnes soient traitées exactement de la même manière. Cela ne signifie pas non plus que les femmes doivent participer aux mêmes activités que les hommes. Pour bénéficier d'un traitement équitable, les personnes peuvent devoir être traitées différemment, notamment profiter d'activités de leur choix organisées dans un milieu impartial et juste.

### **2. OBJET**

Boxe Canada prendra des mesures fortes et claires pour encourager la participation des femmes et veillera à faire en sorte que l'équité entre les sexes soit un élément déterminant dans l'élaboration, la mise à jour ou l'exécution des programmes, politiques et projets.

### **3. APPLICATION**

L'égalité entre les sexes fait partie intégrante des activités quotidiennes de Boxe Canada. La boxe est un sport qui permet une participation pleine et égalitaire. Dans la mesure du possible, Boxe Canada fixera des objectifs en matière d'équité entre les sexes et suivra sa progression à cet égard, tout en fournissant l'encadrement et l'aide nécessaires aux divisions pour qu'elles aussi surveillent les progrès réalisés en matière d'équité entre les sexes.

La présente politique s'applique à tous les employés, administrateurs, bénévoles, entraîneurs, officiels, athlètes et membres de Boxe Canada lorsqu'ils participent aux activités de l'organisation.

Le comité sur l'équité entre les sexes formé par Boxe Canada a par ailleurs le mandat de promouvoir la participation des femmes à la boxe.

### **4. OBJECTIFS**

Vous trouverez ci-dessous des normes et objectifs définis par Boxe Canada en lien avec différentes facettes de ses activités :

#### **Gouvernance**

- À chaque élection, le comité de mise en candidature veillera à ce qu'au moins un tiers (33 %) des candidats soient de l'identité de genre minoritaire.
- Il recommandera également aux membres d'élire un conseil d'administration comprenant au moins deux personnes issues de l'identité de genre minoritaire.

#### **Comités**

- Chaque comité doit comprendre au moins une femme.

#### **Politique**

- Boxe Canada utilisera un langage et des éléments visuels genrés dans tous ses documents écrits.



## **BOXE CANADA**

### **POLITIQUE SUR L'ÉQUITÉ ENTRE LES SEXES**

#### **Développement du sport**

- Boxe Canada permet une participation pleine et égalitaire des hommes et des femmes au sport.
- Boxe Canada proposera une variété de programmes et d'options à l'intention des femmes et des hommes.
- Boxe Canada élaborera des stratégies et des ressources efficaces en vue d'accroître la participation des hommes ou des femmes advenant un déséquilibre dans la représentation des genres, que ce soit au sein de la direction, du bassin d'athlètes ou du programme.

#### **Haute performance**

- Boxe Canada adopte le principe et le processus d'une allocation des ressources, des programmes et de la prise de décision équitable pour les hommes et les femmes, sans discrimination fondée sur le sexe.

#### **Emploi**

- À titre d'employeur, Boxe Canada souscrit au principe de l'égalité des chances et emploie du personnel sans distinction de race, d'ascendance, de lieu d'origine, de couleur, d'origine ethnique, de langue, de citoyenneté, de croyance, de religion, de genre, d'orientation sexuelle, d'âge, d'état civil, de handicap physique ou mental ou de capacité financière. Tout en demeurant vigilants et sensibles à la question du traitement juste et équitable pour tous, nous nous soucions particulièrement de la participation et de l'avancement des membres issus de quatre groupes désignés, traditionnellement défavorisés en matière d'emploi, soit les femmes, les minorités visibles, les autochtones et les personnes handicapées.

#### **Marketing et communication**

- Boxe Canada ne sollicitera ni n'acceptera de parrainage de la part d'entreprises faisant preuve de discrimination à l'égard des femmes.
- Boxe Canada veillera à fournir des prestations cohérentes à tous ses membres, quel que soit leur sexe.
- Boxe Canada ne produira que du matériel de communication et publicitaire exempt de préjugés sexistes et présentant les personnes des deux sexes de façon positive.